



RÈGLEMENT PARTICULIER

ORGANISATEUR

La municipalité de Luynes est organisatrice des festivités à titre municipal du Marché de Noël au cœur de Luynes.

DATE ET LIEU

Le Marché de Noël aura lieu dimanche 8 décembre 2019

HEURES D'OUVERTURE

Exposants : de 8h à 19h

Visiteurs : de 10h à 19h

AMÉNAGEMENT DES STANDS

- Chaque exposant fera son affaire de son installation.
- Chaque stand devra être installé à 9h.
- Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte du Marché de Noël après 9h.
- Le stand devra être occupé en permanence.
- Toutes les structures, fournies ou non, les stands et autres aménagements devront être décorés aux couleurs de Noël.
- Pour la bonne image de marque de ce marché, nous demandons à chaque exposant un effort de présentation et de décoration.
- Le stand devra être décrit dans le bulletin d'inscription.
- Un branchement électrique sera possible. Merci de bien vouloir vous munir de rallonges ou en faire la demande sur le bulletin d'inscription.
- À la fin de la manifestation, les lieux devront être remis en l'état initial, les déchets mis en sac et regroupés.

ADHÉSION

Elle sera effective à la signature du bulletin d'inscription qui sera retourné, accompagné du présent règlement **avant le vendredi 18 octobre 2019.**

**UNE CONFIRMATION VOUS SERA ADRESSÉE
AVEC LE PLAN D'ACCÈS ET DE LOCALISATION DE VOTRE STAND.**

CONTACT

Centre Technique Municipal
9 rue Alfred Baugé 37230 LUYNES
02 47 55 76 98
ctm@luynes.fr